

Séance 12 - Synthèses

Questionnement sur le commerce équitable

Le développement du commerce équitable : une menace pour l'environnement ?

Virginie DIAZ PEDREGAL

Depuis une dizaine d'années, le commerce équitable s'est fortement développé, tant au niveau de sa notoriété que de ses volumes de vente. Aujourd'hui, rares sont les Occidentaux n'en ayant jamais entendu parler. Les filières équitables se multiplient, les produits se diversifient et les acteurs se réclamant de cette mouvance émergent de toutes parts.

Le commerce équitable est généralement présenté comme l'une des solutions possibles, tangibles, pour contrer les échecs et les insuffisances du système néo-libéral contemporain. Ne représente-t-il pas pour les producteurs des pays du Sud une opportunité de commercialiser leur production sous de « justes » conditions ? Si les dimensions économiques et sociales du commerce équitable sont nettement mises en avant par les acteurs engagés dans cette pratique, les discussions sur l'impact environnemental de l'échange marchand international restent marginales.

La communication que nous proposons s'intéresse à ce troisième volet du développement durable. Notre intervention présente le mouvement de la décroissance soutenable (ou « simplicité volontaire »), qui critique le commerce équitable sur ses effets environnementaux. Notre travail consiste à analyser ces objections, portant atteinte à la logique même du commerce équitable. On remarque que les débats sont d'autant plus forts et passionnés que le commerce équitable gagne en visibilité et en parts de marché. Nous étudions également les réponses des acteurs du commerce équitable envers leurs détracteurs.

En conclusion, nous proposons de sortir de la confrontation duale entre ces deux approches. Il s'agit de penser le commerce équitable et la décroissance soutenable en tant que conceptions sociétales défendant des priorités de justice différentes – et non nécessairement incompatibles – dans les domaines du social, de l'économique et de l'environnemental. L'intérêt de notre communication réside en l'étude de l'impact du commerce équitable sur l'environnement et en l'analyse des lignes de clivage entre les militants d'un « autre développement ». Ce travail permet de faire émerger les contradictions entre les acteurs du développement durable afin de tenter de s'accorder sur les modalités de l'échange entre les hommes, au fondement de la vie en société.

Comprendre le commerce équitable au Canada

Dorra Kallel

Le commerce équitable représente une nouvelle approche fondée sur le principe « Du commerce pas de l'assistance » visant à améliorer la qualité de vie dans les pays du sud (Raynolds, 2002). La pratique du commerce équitable suppose tout d'abord l'existence de consommateurs prêts à acheter des produits issus de cette pratique (Béji-Bécheur, Fosse-Gomez, 2001).

Les ventes du café certifié équitable ont bien augmenté sur le marché canadien, passant de 22 tonnes en 1998 à 625 tonnes en 2003 (Transfair Canada, 2003). Également, le pourcentage des consommateurs qui achètent du café équitable a doublé pendant cette période, du 4% à 8% (Coffee Association of Canada, 2003).

Cette étude vise à comprendre le comportement des consommateurs du café équitable et leurs motivations d'achat. Par ailleurs, elle a pour but de déterminer les attentes des consommateurs par rapport aux organisations de certification.

Il s'agit d'un projet de recherche de Transfair Canada autant qu'un organisme de certification des produits équitables au Canada en collaboration avec l'université de Guelph.

La collecte de données se fait à travers des focus groups, des entrevues individuelles et des questionnaires à Montréal, Toronto et Vancouver.

Le commerce équitable, une norme nécessaire à la progression de la responsabilité sociale des entreprises?

Philippe BÉLANGER et Émilie DANSEREAU-TRAHAN

Le commerce équitable comme mouvement citoyen, mais également comme type de norme institutionnelle promeut une nouvelle façon de consommer s'inscrivant dans le contexte du développement durable. D'un autre point de vue, le courant théorique de la *responsabilité sociale des entreprises* (RSE) tente d'opérer, parallèlement à cela, un changement de paradigme concernant le rôle et la responsabilité des entreprises envers la société en général. Ainsi, se raffinant en une *théorie des parties prenantes*, l'élaboration conceptuelle de la RSE en est venue à poser de nombreux défis. Parmi ceux-ci, l'opérationnalisation effective des «nouvelles» responsabilités des dirigeants d'entreprise envers leurs différentes parties prenantes pose toujours problème. Dès lors, la question à laquelle nous tenterons de répondre pourrait se formuler en ces termes : **De quelle façon l'apport normatif véhiculé par le concept du commerce équitable permet-il de résoudre certains des problèmes pratiques liés à l'application de la théorie des parties prenantes?**

Pour ce faire, nous tâcherons dans un premier temps, de définir ce que nous entendons par commerce équitable en tant que *concept* en soulignant les valeurs, normes et

principes sous-jacents à celui-ci. S'en suivra une discussion concernant la *RSE* et la *théorie des parties prenantes* afin de poser quelques-uns des problèmes fondamentaux y étant liés. De plus, nous tâcherons d'examiner comment les effets du commerce équitable permettent d'opérer une liaison entre celui-ci et les droits de l'homme. Par la suite, nous évaluerons de manière plus précise comment s'insère le concept du commerce équitable au sein de la théorie plus englobante de la *RSE*. Finalement, nous verrons comment le commerce équitable permet de répondre à certains problèmes issus de la *théorie des parties prenantes*.

Le concept de commerce équitable s'est développé à la fin des années 1950. C'est suite au constat de l'inégalité engendrée par les méthodes commerciales en vigueur et l'impossibilité pour les paysans des pays du Sud de mener une vie digne que s'est développé le concept. Parallèlement, on constatait aussi une intensification de l'importance accordée aux droits et responsabilités des consommateurs. Le commerce équitable a donc fait partie de la naissance de ce mouvement de *RSE*. Le but n'était pas de révolutionner la façon actuelle de faire du commerce, mais bien de créer une alternative qui permettrait aux petits paysans du Sud de trouver un marché plus juste et équitable où vendre leurs produits. (Waridel, 2005¹) Le commerce équitable a donc suivi une évolution que nous situerons brièvement afin de le définir contextuellement.

Par ailleurs, l'un des jalons importants de notre conception contemporaine de la *RSE* fut marqué par l'introduction du concept de parties prenantes (Stakeholder) par Edward R. Freeman en 1984². Cependant, tel que le mentionne le professeur Rodin de l'Université Oxford, un problème fondamental se pose lorsque l'on tente d'appliquer la *théorie des parties prenantes*. En effet, afin d'être la plus efficace possible, une entreprise ne se voit-elle pas directement en compétition avec quelques-unes des ses principales parties prenantes? Par exemple, n'est-il pas légitime pour une entreprise de chercher à obtenir d'un fournisseur un produit ou un service pour le moins cher possible³? Établir les limites de ce genre de logique pose généralement un problème important en dehors de toutes normes reconnues et établies.

D'un point de vue moral, les droits de l'homme représentent probablement l'un des consensus les mieux établis et reconnus à l'échelle internationale. Ainsi, l'article 23 de la déclaration universelle des droits de l'homme mentionne explicitement le «(...) droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine(...)»⁴. Or, cette norme morale peine à réellement s'incarner à l'échelle planétaire.

Cependant, tel que nous l'avons mentionné auparavant, le commerce équitable tente de promouvoir une nouvelle manière de produire et de consommer de façon à permettre des innovations sociales, mais aussi des améliorations sur les conditions de vie des communautés du Sud dans un plus grand respect de la dignité humaine. Ainsi,

¹ Waridel, Laure, 2005, *Acheter, c'est voter : le cas du café*. Montréal : Écosociété.

² Freeman, R. Edward, 1984, *Strategic Management : A Stakeholder Approach*. Boston: Pitman.

³ Rodin, David. *What's wrong with business ethics*, International Social Sciences Journal, à paraître.

⁴ <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

s'interroger sur les conséquences du commerce équitable permet, d'une part, d'examiner si ce dernier contribue effectivement au progrès des droits de l'homme et, d'autre part, de dégager en quoi cette nouvelle norme sociale est appelée à devenir une composante essentielle de la RSE. En effet, nous croyons que l'instauration d'une norme équitable dans le commerce permet non seulement à certaines parties prenantes (consommateurs, actionnaires, employés, etc) de clarifier certaines de leurs attentes éthiques envers les entreprises, mais également de réellement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des autres parties prenantes (fournisseurs, communautés locales, etc).

**Le label mexicain de commerce équitable :
un outil pour le développement durable ?**

Pierre JOHNSON

Le commerce équitable permet depuis plusieurs décennies aux consommateurs du Nord de traduire en acte leur solidarité avec des petits producteurs du Sud. Axé sur l'appui aux « producteurs marginalisés et défavorisés » et très lié à l'idée de développement par les exportations, ce mouvement peut-il dépasser ses limites originelles pour fournir un modèle qui soit applicable à l'ensemble des échanges commerciaux ? Sa traduction au niveau national et local constitue-t-elle un outil pour le développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale ?

Les petits producteurs sont souvent ceux qui produisent des aliments et d'autres produits d'une excellente qualité sociale et environnementale. Grâce à eux, le Mexique est par exemple un des premiers exportateurs mondiaux de produits biologiques, et le premier pays exportateur de café équitable et biologique à l'échelle mondiale. Des coopératives de caféticulteurs mexicains sont co-fondateurs du premier label de Commerce Equitable, Max Havelaar Hollande, et des dizaines de groupes de producteurs mexicains de café, de miel et de jus d'orange participent à ce mouvement. Ce pays a aussi une longue tradition de points de vente solidaires et de systèmes commerciaux alternatifs, et le troc et l'échange de marchandises subsistent dans les communautés villageoises à côté des échanges monétaires.

Les producteurs mexicains s'interrogent cependant aujourd'hui sur l'impact du commerce équitable Sud-Nord et sur leurs débouchés commerciaux. En effet, pourquoi devaient-ils réservier leurs meilleurs produits à l'exportation, quand leur pays commence à être concerné par une consommation responsable de produits sains et équitables ? Expérience novatrice et inédite, le label mexicain de commerce équitable cherche à relier producteurs et consommateurs du pays. Mis au point par l'association Comercio Justo México, qui regroupe de nombreuses organisations de petits producteurs et de la société civile, il représente la première organisation régionale avec son propre système de normes et son système de certification du commerce équitable. Unique en son genre au niveau international, l'entreprise intégrée du commerce équitable Agromercados assure pour sa part la commercialisation des produits du commerce équitable. Elle appartient aux organisations de petits producteurs.

Cette initiative a rencontré un certain succès dans le secteur du café, mais la démarche du label national peut-elle réellement s'étendre à d'autres produits nationaux ? Quelle est sa contribution au développement durable des communautés les plus marginalisées, et en particulier à l'impératif de souveraineté alimentaire ? Face aux lenteurs des avancées du label mexicain de commerce équitable pour d'autres produits, et parfois à la lourdeur de sa démarche, d'autres modes de commercialisation équitables au niveau national sont mis en œuvre au Mexique.